



Procès-verbal du Conseil municipal

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Yves CHEMINAL	X			Laurence TOLLANCE	X		
Chantal FRARIN	X			Florian COQUELET	X		
Pascal BEGOT	X			Angélique VAUDAUX		X	
Catherine DENTAND	X			Angélique SCARAMUZZINO	X		
Rosanna DULLAART	X			Jérôme JUGLARET	X		
Denis SERVAGE	X			Chantal CADOUX			Rémy DERAMECOURT
Sébastien COLO			Yves CHEMINAL	Karine FOL			Brice BRAYET
Jacques MEYLAN	X			Rémy DERAMECOURT	X		
Françoise DENIBOIRE	X			Jean-Philippe THOMAS		X	
Claude BALTASSAT	X			Brice BRAYET	X		
Marie Claire TEPPE-ROGUET	X			Yvan BALTASSAT	X		
Pascal PINGET		X					

1) Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Yvan BALTASSAT a été élu secrétaire de séance.

2) Présentation par Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Vice-Président d'Annemasse-Agglomération, de la politique du logement au sein du territoire d'Annemasse Agglomération, et du règlement PLH (programme local de l'habitat).

Cf. Powerpoint présenté en séance et annexé au présent PV.

3) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 07 novembre 2022

Monsieur Jacques MEYLAN souhaite revenir sur le point 8 relatif à la convention « voirie mutualisée 2023 – 2025 ». Il indique que le procès-verbal ne reflète pas précisément sa remarque, et souhaiterait que soit portée la modification suivante « Compte tenu du nombre d'heures effectuées sur la commune et du matériel nécessaire à ces travaux, il est vraisemblable que nous n'aurions pas intérêt à reprendre à notre compte le service d'entretien de la voirie ».

Hormis cette remarque de Monsieur Jacques MEYLAN qui est acceptée, le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2022 est approuvé.

4) Budget principal 2022 : Décision modificative n°3

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjointe en charge des finances et des Ressources Humaines présente aux élus le projet de décision modificative n° 3 au budget principal.

Il fait suite notamment à la comptabilisation à l'avenant n°3 au marché public de la route de la Charniaz, ainsi qu'à l'abondement du chapitre 65 pour finaliser certaines écritures du compte.

Madame Catherine DENTAND propose ainsi aux élus d'accepter les écritures comptables suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Terrains	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 016,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531 : Indemnités	0,00 €	333,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6533 : Cotisations de retraite	0,00 €	333,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6535 : Formation	0,00 €	334,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	16,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	16,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 016,00 €	1 016,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2152 : Installations de voirie	5 380,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-1013 : Route de la Charniaz - Ferme Paccot	0,00 €	5 380,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 380,00 €	5 380,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	5 380,00 €	5 380,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
À LA MAJORITÉ des présents mandataires plus pouvoirs
2 ABSTENTIONS : R. DERAMECOURT, C. CADOUX

- **APPROUVE** le projet de décision modificative n°3 au budget principal 2022 tel que présenté ci-dessus,

5) Investissement : Autorisation d'engagement des dépenses en 2023

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjointe en charge des finances et des Ressources Humaines rappelle aux élus le principe d'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022 pour 2023. Il convient ainsi, selon l'article L.1612-1 du CGCT, de préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi accordés, soit :

Chapitre	BP 2022 + DM + RAR hors opérations d'ordre	Crédits autorisés en 2023
20 – immobilisations incorporelles	130 013,78€	32 503,45€
21 – immobilisations corporelles	1 372 945,86€	343 236,47€
204 – Subventions d'équipement versées	14 000,00€	3 500,00€

Opérations	BP 2022 + DM + RAR hors opérations d'ordre	Crédits autorisés en 2023
1005 – Eglise	1 400,00€	350,00€
1011 – Vestiaires de la crèche	9 000,00€	2 250,00€

1013 – Ferme Paccot	635 536,50€	158 884,13€
1014 – Rénovation école élémentaire	1 326 238,00€	331 559,50€
1015 – Rénovation bâtiment des maitres	115 000,00€	28 750,00€
1016 Café des Voirons	7 020,00€	1 755,00€
1017 RD Sous-Malan	10 000,00€	2 500,00€

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
À L'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** les autorisations d'engagement de dépenses d'investissement pour le budget 2023 telles que décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les mandater,
- **DIT** que les dépenses engagées ou mandatées seront inscrites au BP 2023.

6) Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie : Participation de la commune au titre de l'année 2023,

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjointe, indique qu'une convention annuelle peut être signée avec la FOL afin de permettre directement la participation de la commune au financement de colonies de vacances pour certains Bonnois.

Pour 2023, cette participation financière communale serait de 6.00€ par enfant et par jour de prise en charge, et serait alors directement déduite de la facture des familles (contre 5.95€ par jour et par enfant en 2022).

En 2022, la commune a versé des participations pour 6 enfants, pour un montant total de 297,5€.

Madame Catherine DENTAND rappelle les données des exercices précédents :

- 2021 : 1 enfant pris en charge pour un montant de 41,30€,
- 2020 : Aucun enfant pris en charge,
- 2019 : Aucun enfant pris en charge,
- 2018 : 8 enfants pris en charge sur un cumul de 67 jours, pour un montant de 385,25€,
- 2017 : 12 enfants pris en charge sur un cumul de 110 jours, pour un montant de 627€,
- 2016 : 6 enfants pris en charge sur un cumul de 64 jours, pour un montant de 361,60€.

La participation de la commune sera effective après réception de la FOL d'avis détaillés reprenant le nom des enfants ainsi que le nombre de jours à prendre en charge.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
A L'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** la convention relative à la participation de la commune pour l'aide à la prise en charge de colonies de vacances au titre de l'année 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

7) Tarifs des publicités au sein du bulletin communal au titre de l'année 2023

Madame Rosanna DULLAART, Maire Adjointe en charge de la communication et de l'ENS, rappelle aux élus que le bulletin communal est édité deux fois par an.

Madame Rosanna DULLAART rappelle que les tarifs des annonces publicitaires doivent être votés chaque année en conseil municipal.

Madame Rosanna DULLAART propose de ne pas faire évoluer les tarifs en 2023, et propose ainsi de maintenir les tarifs déjà appliqués au titre de l'année 2022, à savoir :

TARIFS 2023	TARIFS 2022 pour rappel
10/10 page A4 : 720€ HT	10/10 page A4 : 720€ HT
8/10 page A4 : 576€ HT	8/10 page A4 : 576€ HT
4/10 page A4 : 288€ HT	4/10 page A4 : 288€ HT
2/10 page A4 : 144€ HT	2/10 page A4 : 144€ HT
1/10 page A4 : 72€ HT	1/10 page A4 : 72€ HT

Monsieur Rémy DERAMECOURT souhaite savoir si les publicités permettent de couvrir les frais relatifs aux impressions des bulletins. Madame Catherine DENTAND indique que la publicité permet de financer environ la moitié des frais. Monsieur Rémy DERAMECOURT s'interroge sur la possibilité de différencier les tarifs en fonction des commerçants (commerçants de la commune et commerçants hors commune). Monsieur le Maire ne pense pas que cette idée soit à privilégier d'autant plus que les annonceurs hors commune interviennent assez régulièrement sur la commune.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **ADOpte** le maintien des tarifs des annonces publicitaires du bulletin communal comme indiqué ci-dessus.

8) Intermède (réseau des bibliothèques) : mise à jour de la charte et du règlement intérieur communs

Madame Marie-Claire TEPPE, Conseillère municipale en charge de la culture, rappelle que la Charte du réseau Intermède prévoit que sa pertinence et celle du règlement intérieur applicables aux bibliothèques du réseau soient revues par le Comité d'Exploitation tous les ans.

Toute modification de leurs contenus doit être validée par Annemasse Agglo et à l'unanimité par les Conseils Municipaux et par l'association responsable de la bibliothèque de Juvigny avant son adoption.

Madame Marie-Claire TEPPE indique qu'aucune modification de la charte n'est nécessaire cette année, mais l'évolution d'Intermède nécessite quelques modifications du règlement intérieur et des tarifs.

Règlement intérieur

- Modifications et ajouts dans le cadre de l'introduction de ressources numériques, et notamment :
 - que le non-renouvellement de la carte/inscription entraîne le blocage de l'accès aux ressources numériques ;
 - qu'il n'est pas permis d'utiliser les ressources numériques avec une carte Collectivité, dans le cadre de formations de groupe (non menées par un agent des bibliothèques du réseau), au sein d'établissements scolaires, d'entreprises ou pour des services à caractère commercial, leur utilisation étant limitée à un usage personnel et individuel.
- Ajout correspondant au traitement du contenu des boîtes de retour : les documents restent sous la responsabilité des usagers jusqu'à leur traitement par le personnel d'une bibliothèque.
- Précision des modalités de limitation d'accès : modification de terminologie et introduction de la possibilité d'une exclusion permanente d'accès à une bibliothèque.
- Ajout de 2 types de supports : Lecteurs VICTOR et Kamishibaï.

- Ajout à la liste des bibliothèques celles qui autorisent la petite restauration et/ou qui offrent un espace de rafraîchissement

Tarifs

Ajout des nouveaux supports à la liste des tarifs de remplacement en cas de perte ou dommage important (sachant que le remplacement à l'identique ou par un document de valeur équivalente est à la discrétion de la bibliothèque propriétaire):

- Lecteurs VICTOR = 100€
- Kamishibai = 40€ (prêt généralement limité aux détenteurs d'une carte collectivité)

Ces modifications, proposées par les agents des bibliothèques et les membres du Comité d'Exploitation d'Intermède, doivent être approuvées à l'unanimité par Annemasse Agglo ainsi que par toutes les communes et l'association gestionnaire de la bibliothèque de Juvigny avant d'entrer en vigueur.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Réseau et les nouveaux tarifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

9) Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjointe en charge des finances et des Ressources Humaines rappelle aux élus

- qu'il est opportun pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées,
- que la collectivité a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CDG74,
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a informé la collectivité de l'attribution du marché au groupement DIOT SIACI /GROUPAMA et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse de la proposition au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité de la collectivité, de la pyramide des âges, des postes occupés, et des primes actuellement versées, Madame Catherine DENTAND propose aux membres du Conseil municipal de donner suite à cette proposition, et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante : Durée du contrat : 4 ans (*date d'effet 01/01/2023*) avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis :

- Décès,
- Accident de service et maladie contractée en service,
- Longue maladie, longue durée (avec suppression de l'éventuelle franchise en maladie ordinaire lors d'une requalification),
- Maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant,
- Maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable.
- Le temps partiel thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, la mise en disponibilité d'office pour maladie, l'infirmité de guerre et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux.

La formule de franchise retenue est une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire. Soit un taux global de 6,95%. L'assiette retenue pour calculer la cotisation sera uniquement composée du Traitement de base indiciaire.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (rémunérés moins de 28 heures par semaine) et agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC

o Risques garantis :

- Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle
- Grave maladie
- Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise de 10 jours consécutifs par arrêt,
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique en lien avec un arrêt préalable.

Soit un taux global de 1,10%. L'assiette retenue pour calculer la cotisation sera uniquement composée du Traitement de base indiciaire.

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG74 pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,16% du Traitement de base Indiciaire assuré pour les agents CNRACL et 0,07% du Traitement de base indiciaire assuré pour les agents IRCANTEC.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **ADHERE** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires,
- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10) Décision n°10-2022,

Les élus prennent acte de cette décision.

11) Décision(s) accordée(s) dans le cadre des délégations accordées au Maire,

Renouvellement au 31/12/2022 de l'appartement T4 situé au sein du bâtiment de la Poste, avec un loyer de 700€ et 160€ de provision sur charges.

Mise en location de l'appartement T4 du deuxième étage du bâtiment des maitres pour la prochaine DGS à compter du 1^{er} janvier 2023, avec un loyer de 600€ et 150€ de provision sur charges.

12) Tour des commissions / informations des adjoints et conseillers délégués

Commission communication : Madame Rosanna DULLAART informe les élus qu'elle leur enverra très prochainement le lien du nouveau site internet qui sera inauguré en ce début d'année 2023. Madame Rosanna DULLAART indique également attendre les articles pour le bulletin qui devrait paraître fin janvier.

Commission ENS : Monsieur Rémy DERAMECOURT souhaite savoir si la commune a reçu le rapport de la Direction départementale des territoires (DDT) concernant la problématique des remblais sur les terrains d'Arthaz. Madame Rosanna DULLAART indique ne pas avoir encore eu le rapport qui sera directement envoyé à Monsieur le Préfet. Madame Rosanna DULLAART précise avoir eu un contact le 14 novembre dernier avec Madame Magali MUGNIER, 7^{eme} conseillère départementale en charge de l'environnement, qui devait se mettre en relation avec un agent de la DDT la semaine suivante. Toutefois, et à ce jour, la commune ne dispose malheureusement d'aucun retour. Madame Rosanna DULLAART informe néanmoins les élus qu'une prochaine réunion sera prochainement agendée avec Annemasse Agglo, ainsi qu'avec les communes d'Arthaz et de Bonne. En effet, un nouveau plan de gestion doit être travaillé, ce qui nécessitera de nouvelles rencontres. Madame Rosanna DULLAART regrette également le peu d'outils disponibles en pareille situation, et le peu de réactions des différents interlocuteurs concernés par la dite problématique.

Commission scolaire : Monsieur Pascal BEGOT indique que la prochaine commission scolaire se tiendra le lendemain, à savoir le mardi 13 décembre à 18h30. Il informe les élus des différentes problématiques en cours sur le

service enfance, problématiques également communes au service petite enfance. Monsieur Pascal BEGOT rappelle que la commune est en recherche cruelle de personnel pour les besoins en restauration, ainsi qu'à la surveillance. Il en profite pour remercier les agents et les élus qui sont venus en aide ou qui l'ont proposée. Monsieur Pascal BEGOT rappelle également les nombreuses problématiques avec le prestataire de restauration dont les défaillances deviennent trop complexes à gérer au quotidien. Monsieur Yvan BALTASSAT s'interroge sur la possibilité de faire une cuisine centrale dans le nouveau bâtiment. Monsieur Pascal BEGOT indique que cette question se posera effectivement prochainement. Monsieur Pascal BEGOT évoquera également les problématiques avec le nettoyage des locaux communaux dont une bascule sera effectuée début janvier 2023. Là encore, le travail effectué avec le DGS et les services n'aura porté ses fruits que de manière partielle suite aux problèmes récurrents de recrutement. Monsieur Pascal BEGOT évoquera enfin la validation du plan mercredi, ainsi que la mise en place de la convention territoriale globalisée (CTG) en lien avec Annemasse Agglo, les 12 communes, et la Caisse d'Allocations Familiales.

Commission travaux : Monsieur Denis SERVAGE informe les élus sur les récentes avancées de travaux de voirie sur le chemin d'Asnières, ainsi que sur le chemin de Corbet. Il ajoute que des devis sont actuellement en cours pour d'autres problématiques de voirie comme le chemin des grands champs à titre d'exemple. Des travaux sur les vestiaires du foot sur le stade de Loëx sont également prévus dans les prochaines semaines. A ce titre, Monsieur Rémy DERAMECOURT indique qu'un match s'est tenu à Bonne il y a environ trois semaines, et que les visiteurs n'avaient pas pu prendre de douche. Monsieur Denis SERVAGE indique que des travaux sont effectivement rendus nécessaires sur les vestiaires du stade principal. Néanmoins, Madame Chantal FRARIN rappelle que les joueurs ont la possibilité de prendre une douche au sein des vestiaires de la salle du paradis, non loin du stade, mais ce qui nécessite en amont l'anticipation d'aller chercher les clés en mairie.

Monsieur Denis SERVAGE souhaite également revenir sur l'échange de mails qu'il y a eu ces derniers jours, notamment sur le dossier relatif à la zone 30, et plus précisément sur la distribution de flyers de sensibilisation qui a été interprété comme « une opération escargot ». Monsieur Denis SERVAGE rappelle qu'il en avait parlé au Conseil municipal du 07 novembre et qu'il s'agissait d'une opération de sensibilisation dont le but était d'interpeller les usagers. A ce titre, Monsieur Denis SERVAGE trouve que les commentaires qui ont été faits étaient plutôt malvenus, et regrette l'absence de Monsieur Rémy DERAMECOURT. Ce dernier répond qu'il n'était pas au fait de cette distribution, et qu'aucune discussion en amont n'avait été pensée. Monsieur Rémy DERAMECOURT indique également que le projet de zone 30 n'avait pas été discuté avec l'ensemble des élus. Monsieur Jerome JUGLARET contredit ces propos en indiquant que ce projet a été présenté en commission environnement, et que les rues concernées ont été vues une par une. Monsieur Denis SERVAGE rappelle qu'initialement le dossier avait été travaillé avec Monsieur Pascal PINGET, le DGS, ainsi qu'avec le responsable de la voirie mutualisée. Monsieur Rémy DERAMECOURT indique ne pas connaître l'impact de cette mesure. Monsieur Denis SERVAGE répond que même si c'est seulement 20 personnes qui ont été sensibilisées, cela sera déjà un bon début.

Monsieur Denis SERVAGE souligne également que des travaux pour les vestiaires du foot seront mis à l'étude en 2023, tout en précisant qu'il est parfois difficile de trouver des artisans comme cela a déjà été le cas pour le café des Voiron.

Madame Laurence TOLLANCE souhaite savoir si un éclairage sera prévu au droit des travaux qui viennent de prendre fin sur la route de la Charniaz. Monsieur le Maire indique que le courant actuel est plutôt d'éteindre les lumières plutôt que de les allumer. Monsieur Rémy DERAMECOURT demande alors si les fourreaux d'attente ont à minima été prévus. Monsieur le Maire répond par la négative en précisant que cette décision a été prise en réunion de chantier. Monsieur le Maire souligne également que l'on s'efforce aujourd'hui à éteindre l'éclairage public sur les voies secondaires, et qu'à ce titre la route de la Charniaz ne déroge pas à la règle. Madame Laurence TOLLANCE regrette ce choix en soulignant qu'il s'agit de l'une des routes principales de Bonne. Monsieur Rémy DERAMECOURT indique qu'il s'agit d'un choix dépourvu de toute cohérence qui aurait dû être discuté en amont.

Commission fêtes et cérémonies : Madame Angélique SCARAMUZZINO informe les élus qu'un premier travail est d'ores et déjà en cours sur les subventions. Elle évoque également l'anniversaire de la fusion entre Bonne et Loëx qui a été agendée au 08 juillet 2023 avec en complément des animations qui se tiendront tout au long de l'année, en partenariat avec différentes associations.

CCAS : Madame Chantal FRARIN indique que la distribution des colis pour les aînés s'effectuera les lundi 19 et mardi 20 décembre prochain en salle du Conseil municipal. Elle précise qu'en fonction de certaines situations, des livraisons au domicile des aînés seront possibles.

SM3A : Monsieur Pascal BEGOT évoque les actions en cours en bord de Menoge, et indique que les projets avancent.

13) Questions diverses

Questions de M. Rémy DERAMECOURT :

1. « J'ai eu connaissance du compte rendu du Costrat du Schéma Directeur des Energies (SDE) du 7/10, ce comité permet d'établir un programme d'actions aux communes. Nous avons noté qu'aucun intervenant de la commune de Bonne n'a fait partie de ce comité. Quelles en sont les raisons ? Pour pallier au manquement de projets de Bonne, pouvez vous transmettre la liste des projets qui vous a été demandé par Annemasse Agglo ? Régulièrement, vous nous dites que notre commune s'engage dans le développement durable. Or, Annemasse Agglo met en place des outils, et vous n'êtes à priori pas au rendez-vous... »

Monsieur le Maire souhaite évoquer à titre d'exemple son emploi du temps du 07 octobre : Dès 8h, il a rencontré les agents en charge du TCSP (transport en commun en site propre) à Bonne, et à partir de 9h il a rencontré les candidats au poste de DST, tout en précisant que ces entretiens avaient duré jusqu'à midi. Il s'est par la suite directement rendu à la maison de l'eau pour diverses réunions et rendez-vous. Monsieur le Maire indique qu'il ne peut pas se dédoubler. Monsieur Rémy DERAMECOURT indique ne pas le viser spécialement. Monsieur le Maire rappelle que le poste de Directeur des Services Techniques est vacant et que Monsieur Denis SERVAGE travaille en journée.

Madame Marie-Claire TEPPE indique qu'Annemasse Agglo vient simplement de voter le début du chantier la semaine passée, et qu'à ce titre ce n'est que le commencement de ce projet. Monsieur le Maire informe les élus que Madame Pauline PLAGNIAT, Maire de Machilly et Vice-présidente en charge notamment de la transition énergétique, viendra présenter aux élus lors du Conseil municipal du mois de janvier le projet de mise en place d'une fresque du climat. Monsieur le Maire invite Monsieur Rémy DERAMECOURT à profiter de ce futur instant pour poser les questions qu'il souhaite à Madame Pauline PLAGNIAT.

2. « Jeudi dernier, Annemasse Agglo a organisé un séminaire sur la mise en place d'outils de protection des espaces naturels et agricoles sur notre territoire. Pouvez-vous nous donner votre avis sur ces outils, et pourquoi aucun élu de votre groupe n'y a participé, alors que c'est un enjeu majeur ? »

Madame Rosanna DULLAART indique qu'elle n'a pas pu se rendre à cette réunion, mais que l'agent en charge de ce dossier doit lui envoyer prochainement le compte-rendu. Monsieur Rémy DERAMECOURT s'y est rendu et s'est étonné de ne voir aucun autre élu. Il indique que des avis étaient à donner, mais que sans présence de la commune, aucun n'a plus l'être. Monsieur Rémy DERAMECOURT s'interroge sur l'implication des élus dans les projets. Madame Rosanna DULLAART indique être particulièrement impliquée sur l'ensemble des problématiques et que ce n'est pas parce qu'une seule fois elle n'a pas pu se rendre à une réunion qu'elle n'est pas impliquée. Elle indique également que cette remarque n'est pas une question mais une incrimination. Monsieur Rémy DERAMECOURT lui répond que si elle extrapole, cela la regarde.

3. « Depuis plus de 6 mois, notre commune subit une vague de départs de ses agents. La DST, DRH, DGS, Agent du service technique, pourrait-on avoir un point sur la situation des recrutements ? Phase d'entretien, date d'embauche, ... »

Monsieur le Maire indique avoir déjà répondu à cette question. Il précise que la personne en charge des Ressources Humaines et des affaires générales a déjà pris ses fonctions en octobre, que le nouveau Directeur Général des Services allait prendre les siennes le 3 janvier prochain. Monsieur le Maire indique que le recrutement du Directeur des services techniques a été plus complexe, mais qu'il prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2023. Il s'agit d'une personne en provenance d'Annemasse Agglo qui connaît particulièrement bien la commune.

Madame Catherine DENTAND indique que le personnel va et vient en fonction des opportunités personnelles, et non pas à cause d'une potentielle mauvaise ambiance supposée en mairie. Monsieur Rémy DERAMECOURT indique ne jamais avoir tenu de tels propos, ce que réfute Madame Catherine DENTAND.

Autres questions diverses :

Madame Marie-Claire TEPPE souhaite connaître les nouvelles avancées concernant le projet de SPR (site patrimonial remarquable). Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a actuellement aucune avancée sur ce projet suite à la problématique du manque de personnel, avec notamment de nombreux documents à établir et à rendre. Monsieur

le Maire fait également le lien avec la problématique de la modification du PLU qui n'avance pas non plus ainsi que plusieurs dossiers à l'arrêt.

Madame Marie-Claire TEPPE indique s'être rendue à un séminaire particulièrement intéressant sur la réduction de la pollution lumineuse. Elle s'interroge sur une possible extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h sur l'avenue du Léman, l'avenue du Faucigny ainsi que l'avenue du Fer à Cheval. Madame Chantal FRARIN répond que ces axes restent allumés sur demande de la Gendarmerie suite à un trafic important sur ces axes. Monsieur le Maire indique également que sur ces voiries se trouvent un nombre important de terre-pleins centraux, ce qui pourrait s'avérer accidentogène en cas d'extinction lumineuse dans le centre-bourg. Madame Marie-Claire TEPPE précise que le centre est désormais limité à 30 km/h et que phares allumés, la zone n'est pas davantage accidentogène. Toujours dans le cadre de la pollution lumineuse, Madame Marie-Claire TEPPE s'interroge sur une possible extinction totale de l'éclairage public entre les mois de mai et de septembre, c'est-à-dire au cours des mois où les journées sont les plus longues. Monsieur Denis SERVAGE indique que ce scénario nous a déjà été proposé par le SYANE et qu'effectivement cette idée doit être discutée. Monsieur Florian COQUELET indique que certains ilots semblent échapper à l'extinction nocturne, comme le chemin des Locires, et qu'il serait intéressant de refaire un balayage géographique sur cette extinction. Monsieur Pascal BEGOT rappelle néanmoins que les copropriétés gèrent elles-mêmes leur éclairage lumineux, et que certaines restent allumées par choix.

Monsieur Rémy DERAMECOURT indique avoir été interpellé par une voisine suite à un encombrant jeté le long de la route de Juffly. Monsieur Denis SERVAGE indique qu'il verra effectivement avec les services techniques.

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'un voyage à Paris pour les élus afin de pouvoir visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale. Il souhaite connaître les élus qui seraient potentiellement intéressés. Le voyage serait agendé en dehors des vacances scolaires. Monsieur le Maire indique que la charge financière du billet de train serait laissée aux élus, mais qu'un financement de l'hébergement pourrait éventuellement être pris en charge par la commune. Monsieur le Maire reviendra vers les élus pour davantage d'informations.

Monsieur le Maire indique qu'une discussion s'est tenue lundi dernier avec les élus de la liste majoritaire dans le cadre du projet de rénovation de l'école élémentaire. Il indique que sur les deux scénarios proposés (rénovation de l'existant ou construction d'un nouveau groupe scolaire sur un terrain acquis récemment) les élus se sont positionnés sur le projet de rénovation de l'école existante. Le démarrage s'effectuera avec le CAUE dès le début de l'année 2023. Monsieur le Maire constituera une commission pour travailler sur ce projet. Monsieur Rémy DERAMECOURT demande s'il pourra en faire partie. Monsieur le Maire lui répond favorablement.

L'ordre du jour étant clos, et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 21h35.

Le Maire
Yves CHEMINAL



Le secrétaire de séance
Yvan BALTASSAT